



Non-respect de la procédure conventionnelle de licenciement : impact sur la validité du licenciement seulement si le salarié n'a pu utilement assurer sa défense.

Commentaire d'arrêt publié le 09/11/2021, vu 843 fois, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

L'impact sur la validité du licenciement n'est pas automatique.

L'article 13 de la convention collective nationale du Crédit agricole institue la saisine obligatoire d'un conseil de discipline.

En l'espèce, le conseil de discipline avait été saisi mais la convocation du salarié devant celui-ci ne comportait en pièce jointe que le rapport de synthèse établi par la direction de l'établissement bancaire à l'encontre du salarié, alors que le dossier disciplinaire comportait également les éléments d'enquête interne constitués par le rapport d'audit de contrôle périodique et ses annexes, à savoir notamment la liste détaillée des opérations de ristournes analysées.

La Cour d'appel avait considéré que licenciement intervenu ultérieurement se trouvait dépourvu de cause réelle et sérieuse, en raison du fait que le dossier transmis au salarié n'était pas complet.

La Cour d'appel casse cet arrêt en considérant que la Cour d'appel aurait dû rechercher si l'irrégularité constatée avait privé le salarié de la possibilité d'assurer utilement sa défense devant le conseil de discipline.

Cass. soc. 8 sept. 2021 n° 19-15.039

www.roussineau-avocats-paris.fr